



Besoin d'aide pour un licenciement économique déguisé

Par **HenryR**, le **26/04/2021** à **19:29**

Bonjour,

Mon père qui à 66 ans est actuellement victime d'un patron véreux.

Après avoir pris sa retraite il a eu besoin d'améliorer ses revenus et s'est donc fait recruter en tant que chauffeur dans une société de transport de personnes (navette aéroport, entreprise, gare).

Pendant plus de 2 ans tout s'est très bien passé, aucun reproche, ni de son patron, ni de la clientèle, bien au contraire.

Il y' a moins de 2 mois, voyant qu'il n'y avait plus assez de travail à cause de la crise sanitaire, le patron a proposé à mon père une rupture conventionnelle. Mon père lui a alors demandé un document officiel avec les conditions de cette rupture conventionnelle pour prendre une décision. Voyant qu'il était largement perdant (700€ et salut) et qu'il a encore des crédits sur le dos à payer, il a refusé. Dans les jours qui ont suivi, son patron lui a envoyé par recommandé un licenciement "pour causes réelles et sérieuses" dans lequel il l'accuse de fautes, qui à notre sens ne sont pas des motifs de licenciement, sans compter qu'il déforme la réalité et fait des sous-entendus qui n'ont rien à faire dans un tel courrier. Et après avoir posé la question à une DRH et une avocate par contacts interposés, celles-ci pensent que nous devrions aller aux prud'hommes...

Il est donc désespéré et ne sait pas quoi faire car il est du genre à toujours avoir été honnête et professionnel (sans compter le bénévolat dans plusieurs assos). C'est pour cela que je

viens poster ici. Il est d'autant plus extrêmement déçu qu'il s'agit à la base d'une connaissance de longue date (frère d'un ami décédé aujourd'hui) qui l'a débauché de son précédent travail de chauffeur. En plus, en janvier dernier le patron et le seul autre employé ont été hospitalisés en même temps et mon père, bonne poire qu'il est, a géré l'entreprise quasiment tout seul pour lui rendre service sans aucune autre rétribution qu'un simple « merci ». Et aujourd'hui il se comporte avec lui comme s'il était le pire des employés, alors que si on demande à quiconque qui connaît mon père de quel genre d'individu il s'agit, tout le monde sans exception répondra qu'il s'agit d'une personne trop gentille.

Est-ce que quelqu'un aurait des conseils svp sur les démarches à suivre svp ? Sachant qu'il va envoyer demain (dernier délais) une lettre demandant des précisions au patron concerné (sur les conseils d'une personne de la CGT) en vue des prud'hommes...

Ce patron est un manipulateur qui se débarrasse des employés quand ça l'arrange et il n'en est pas à son coup d'essai car il est déjà connu aux prud'hommes pour ce genre de pratiques. Par ailleurs, plusieurs anciens collègues sont prêts à témoigner en sa faveur, mais niveau finance c'est vraiment compliqué pour obtenir un avocat. Existe-t-il une solution dans ces cas-là svp ?

Merci de m'avoir lu.

Cordialement,

Henry.

Par **CLara142**, le **17/08/2022** à **16:40**

Bonjour,

Pour votre pere niveau defense,

Il existe plusieurs façons d'obtenir un avocat spécialisé en droit du travail lorsque vous n'avez pas les moyens d'en payer un. L'une d'elles consiste à contacter votre association locale du barreau et à demander une liste d'avocats qui offrent des services bénévoles. Une autre façon est de contacter ceux ayant suivi une formation en droit licenciement auprès de xxxxxx, une organisation qui fournit des services juridiques. Vous pouvez également rechercher des avocats du travail en ligne ou dans l'annuaire téléphonique. Quelle que soit la voie que vous choisissiez, assurez-vous d'interroger plusieurs avocats avant d'en sélectionner un.

Par **HenryR**, le **18/08/2022** à **00:43**

Merci pour votre réponse, le problème a été réglé et mon père travaille dans une autre entreprise désormais. Mais ça pourra peut-être servir à d'autres ;)